



## NOTICES

sur quelques intellectuels valaisans <sup>1</sup>.

### I. *Gaspard Stockalper de la Tour.*

**H**ÆC olim meminisse juvabit », tel est le vers virgilien qui figure au frontispice du volume : « Aktenmässige Darstellung der Ereignisse im Kanton Wallis seit den letzten 50 Jahren <sup>2</sup> », en français : « Exposé documenté des événements du Valais durant le demi-siècle écoulé ». La postérité a-t-elle rendu ce devoir de reconnaissance à l'historien ? Hélas ! s'il fallait un exemple de plus de l'ingratitude des républiques, Gaspard Stockalper le fournirait <sup>3</sup>.

<sup>1</sup> Ces notices sont destinées à servir de complément à mon *Etude sur le développement intellectuel du Valais*, parue en 1909.

<sup>2</sup> Calpini-Albertazzi, Sion 1850.

<sup>3</sup> J'ai recherché en vain dans les périodiques valaisans, (y compris le « Walliserbote ») une notice nécrologique de G. Stockalper ; des historiographies de l'époque : L. de Sinner, Meyer von Knonau,

Il naquit le 10 mars 1808, à Brigue, où son père, Maurice Stockalper de la Tour, cumulait avec ses titres de haute noblesse, baron et marquis, les charges honorifiques de président de dixain, membre du tribunal suprême, et de député à la Diète cantonale et plus tard à la Diète fédérale. Par sa mère, Françoise d'Augustini, il était apparenté à la famille du grand baillif de ce nom.

Après avoir achevé ses études classiques chez les Jésuites de Brigue, il fréquenta l'Ecole de droit à Sion, dirigée déjà alors par le D<sup>r</sup> Etienne Cropt <sup>1</sup> et fut reçu notaire en décembre 1831. Se vouant ensuite au métier des armes, qui alors était la carrière banale des fils de famille, il entra au service de Piémont dans le Régiment Savoie-Cavalerie. Mais à la fin de l'année 1833 déjà, le jeune officier revenait au pays, sans toutefois déposer l'uniforme, car il servit dans le contingent cantonal, où il parvint au grade de capitaine d'état-major.

Lorsqu'à la suite des élections de mai 1843, le Conseil d'Etat, par la retraite de Maurice Barman et de François Delacoste, évolua dans un sens nettement conservateur, Gaspard Stockalper fut nommé secrétaire au Département de l'Intérieur. Il passa de ce bureau à celui de la chancellerie sous les ordres du D<sup>r</sup> Ganioz, comme secrétaire, puis comme archi-

F. von Mülinen, aucune ne fait mention de « l'Aktenmässige Darstellung... »

Avouons que s'il y a excès de modestie d'un côté, il y a énormément d'injustice de l'autre.

<sup>1</sup> Rappelons pour la curiosité du cas que M. Cropt professa de 1825 à 1896.

viste. Il remplit consciencieusement ses fonctions jusqu'à sa mort en juin 1873.

Avant d'être absorbé par ses devoirs d'époux et de chef de famille, Stockalper eut le mérite d'utiliser les loisirs d'une existence quasi-claustrale à des recherches historiques : de par ses occupations journalières même et ses relations de famille, qui, mieux que lui, était qualifié pour recueillir les documents qui se rattachent à la période si mouvementée de 1798 à 1848, soit de la Révolution française à la chute du Sonderbund ? Soit par prudence et délicatesse, soit peut-être par découragement devant le peu de succès de l'entreprise et l'apathie de ses concitoyens qui préféraient, semble-t-il, l'histoire *vécue* à l'histoire *écrite*, Stockalper interrompt le récit proprement dit à l'année 1815. Sur le Valais, indépendant ou membre de la République helvétique, sur le Département du Simplon, sur les circonstances surtout de l'incorporation à la Suisse, nous y trouvons des détails précieux, si précieux qu'ils en font désirer la continuation <sup>1</sup>. Car si nous exceptons l'abbé Kämpfen qui traite le même sujet avec une largeur d'idée qui est pour nous flatter, nous occidentaux, notre historien est le seul à le présenter du point de vue oriental. Il est indispensable de le consulter. Ce représentant d'une cause adverse est du reste plein de bonne foi et de droiture, exempt de passion et d'esprit de chicane ; il n'oublie jamais qu'il est gentilhomme.

Après avoir passé sous silence la phase longue de 20 ans des revendications pour la représentation proportionnelle en Diète, il se borne, quant à ce qui

<sup>1</sup> J'ignore si elle existe en manuscrit.

concerne les crises de 1840, 1844 et 1847, à publier les actes et communiqués officiels, sans liaison entre eux, sans ordre chronologique et sans commentaires. (*Beilagen zur Aktenmässigen, etc* <sup>1</sup>.)

L'histoire impartiale de cette époque est encore à écrire. Ceux qui l'ont tentée, qu'ils se nomment Jossen, de Brigerbad, ou le chanoine de Rivaz pour 1843, Maurice Barman pour 1844, ou Rilliet <sup>2</sup>, Crésineau-Joly, Ribordy pour des périodes plus étendues, ont obéi à leurs sympathies et sont plus ou moins tendancieux et exclusifs. Le lecteur indépendant est heureux de vérifier leurs assertions au moyen de pièces authentiques, qu'il s'agisse de résultats de votations, de publications ou circulaires du Conseil d'Etat, de déclarations du comité de Martigny ou de protestations des dixains orientaux. Ce contrôle, l'ouvrage de Stockalper, malheureusement excessivement rare, le lui procure. Il constitue une mine, aux filons irréguliers, si l'on veut, mais riche cependant.

Il n'est qu'équitable de lui attribuer la place honorable qui lui revient de droit dans la bibliographie valaisanne.

1<sup>er</sup> avril 1917.

J.-B. BERTRAND.

<sup>1</sup> On peut relever quelques erreurs de date qui sont à attribuer, croyons-nous, à l'imprimeur, lequel est loin d'atteindre à la perfection.

<sup>2</sup> Par les études qu'il a consacrées à notre canton : « Une année de l'Histoire du Valais » (1841), « Le Valais de 1840 à 1844 » (1845), et « Fribourg, Valais et la I<sup>re</sup> Division » (1848), Frédéric-Louis Rilliet-Constant (1794-1856) de Genève, colonel fédéral, mériterait de figurer parmi nos historiens. Mais les Genevois nous le céderaient-ils ?